

Véronique Parisot

Véronique Parisot a soutenu, en 1993, une thèse de doctorat intitulée « Essai sur la notion juridique de biens culturels ». Elle est maître de conférences en droit privé à l'université de Bourgogne et a enseigné en Italie, en Russie et au Japon. Elle est spécialiste en propriété intellectuelle et plus particulièrement en droit de la culture, droit d'auteur et droit de l'informatique.